

Sécurité et objets interdits

Suite à la mise en place du plan VIGIPIRATE - Urgence attentat, Japan Touch doit prendre certaines mesures en matière de réglementation pour renforcer la sécurité et assurer la sécurité du public dans l'enceinte du Festival.

Transport

Sachez que toute arme ou réplique d'arme est formellement interdite sur la voie publique. Vous devez transporter vos répliques dans un sac, idem pour les masques. Sachez que, conformément à la loi du 11 octobre 2010, nul ne peut porter une tenue dissimulant son visage.

Contrôles à l'entrée

Compte tenu du plan VIGIPIRATE - Urgence attentat, le dispositif de sécurité du festival est renforcé. Tous les visiteurs seront soumis à des contrôles de sécurité avant l'entrée au festival, puis seront dirigés vers les files d'attente. Les agents de sécurité procéderont à une vérification systématique des sacs et des effets personnels, ainsi qu'à des palpations. Des contrôles par détecteur pourront également avoir lieu si nécessaire.

L'utilisation de maquillage est permise tant que votre visage reste identifiable. Si vous souhaitez couvrir entièrement votre visage, veuillez le faire dans les vestiaires à l'intérieur du festival, après avoir passé les contrôles de sécurité.

Toute personne qui refusera de se soumettre à une fouille à l'entrée par nos agents de sécurité se verra refuser l'entrée au festival, même si elle possède un billet.

Liste des objets interdits

Voici les objets interdits dans le cadre des règles de sécurité mises en place pour le festival, dans le respect du plan Vigipirate.

Attention ! La liste fournie ci-dessous est aussi exhaustive que possible, mais elle n'est pas limitative, les agents de sécurité présents sur place sont seuls juges des objets autorisés à entrer ou non dans le festival

Armes & répliques d'armes

Sont strictement interdits :

- Les objets en métal, en bois et en plastique rigide.
- Les armes de toutes catégories ainsi que leurs reproductions, comprenant :
 - o Les katana, sabres, épées et toutes répliques métalliques.
 - o Tout équipement explosif ou reproduction.
 - o Les bokken et tout objet contondant (batte de baseball, club de golf, ...).
 - o Les armes de type airsoft.
 - o Les uniformes militaires, police, GIGN ou de toute autre brigade d'intervention.
 - o Les couteaux, canifs, ciseaux, cutters, compas et autres accessoires tranchants.

Seules les reproductions d'armes de type fantaisie, ne présentant aucune ressemblance avec des armes réelles, sont autorisées si elles sont inoffensives.

Les armes, ainsi que tous les accessoires que les visiteurs pourraient apporter, doivent se conformer aux règles suivantes, qui s'appliquent aussi bien aux cosplayeurs qu'à l'ensemble des visiteurs :

- Ils ne doivent en aucun cas être susceptibles d'être confondus avec une arme réelle.
- Ils doivent être fabriqués exclusivement à partir de matériaux non dangereux tels que la mousse, le carton ou le worbla.
- Ils ne doivent contenir aucune pièce en métal, les objets métalliques étant formellement interdits.

Plus d'informations sur les consignes de sécurité du gouvernement, cliquez sur <https://www.gouvernement.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste>





Mousse, carton, worbla, bois léger

Couteaux, objets tranchants/coupants, contondants